



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

Le 26 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2022

Date d'affichage 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Etienne DOREY, Elodie CAPLIER, Yann DRUET, Michel PATARD LEGENDRE, Martine LHERMENIER, Cédric EVANO et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Etienne DOREY et Allan BERTU.

N° 2022-085 – REQUALIFICATION DES ÉCOLES PAUL FORT, MARIE CURIE ET DES ESPACES ASSOCIATIFS DU BOURG ET DE LEURS ABORDS – MODIFICATIONS DE CONTRATS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°T-2019/021 – LOTS N°1 « TERRASSEMENT-VRD », N°2 « GROS-ŒUVRE », N°3 « COUVERTURE-ETANCHÉITÉ », N°5 « MENUISERIES EXTÉRIEURES », N°7 « CLOISONS PLÂTRERIE », N°8 « MENUISERIES INTÉRIEURES », N°10 « FAUX-PLAFONDS », N°11 « PEINTURE » ET N°14 « PLOMBERIE »

La présente délibération porte sur des modifications de contrats aux lots suivants du marché de requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du bourg et de leurs abords :

- N°1 « Terrassement – VRD » pour des travaux en plus-value et moins-value pour la suppression de la passerelle bois de l'entrée de l'école Marie Curie, le remplacement des jeux prévus au marché par des buts de foot et paniers de basket dans la cour de l'école Marie Curie, la création d'un muret de soutènement pour la rampe d'accès au réfectoire de l'école Paul Fort ;
- N°2 « Gros-Oeuvre » pour des travaux en plus-value pour des reprises de la façade extérieure de l'école Paul Fort Est avant ravalement (éclats de béton dû à la corrosion d'acier) et en moins-value pour la prise en charge par la Ville d'une prestation de débouchage des sanitaires de la base vie chantier ;
- N°3 « Couverture – Etanchéité » pour des travaux en plus-value dus à l'augmentation exceptionnelle du prix de l'aluminium pour la réalisation des couvertines posées en tête des acrotères à l'école Marie Curie et la permutation de l'occultation des lanterneaux de toit entre la salle des maîtres et le dortoir de l'école Paul Fort Est ;
- N°5 « Menuiseries extérieures » pour des travaux en plus-value pour la fourniture et pose d'habillage autour des châssis des caissons extensions nécessaires pour compléter et assurer la connexion entre l'ossature et le châssis à l'école Paul Fort Est ;
- N°7 « Cloisons-Plâtrerie » pour des travaux en plus-value à l'école Marie Curie pour la réalisation d'un plafond fixe coupe-feu 1 heure en remplacement du faux-plafond suite au passage des réseaux au-dessus du local dépôt ainsi que le remplacement du bardage au niveau des porches extérieurs par un faux-plafond sur ossature autoportante ;

- N°8 « Menuiseries intérieures » pour des travaux en plus-value suite au remplacement de l'ensemble bloc porte du bureau périscolaire, prestation non prévue au marché ainsi qu'un complément de mobilier manquant dans le dortoir numéro 3 ;
- N°10 « Faux-plafonds » pour des travaux en moins-value pour un changement des couleurs du rail de faux-plafond à l'école Marie Curie suite à un incendie de l'usine de laquage et pour ne pas retarder le planning, et des travaux en plus-value pour l'adaptation des plafonds à l'existant notamment en raison de la demande du bureau de contrôle de rendre apparent une partie de la charpente dans la salle polyvalente de l'école Paul Fort Est ;
- N°11 « Peinture » pour des travaux en plus-value pour un complément de peinture sur le coffre réalisé par l'entreprise CAPPI dans la salle polyvalente de l'école Paul Fort ;
- N°14 « Plomberie » pour des travaux en plus-value pour la mise en place d'une station de relevage suite au constat de la faible pente du réseau eaux usées dans le vide-sanitaires de l'école Paul Fort – Phase 2.

Il est en effet nécessaire de réaliser ces travaux supplémentaires qui, pour certains, n'apparaissent pas dans le descriptif technique au moment du montage de l'opération et pour lesquels il convient de donner suite pour la bonne réalisation de l'opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-073 en date du 23 juillet 2020 portant attribution du marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords ;

VU la délibération n°2021-005 du 1^{er} février 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°18 « désamiantage » ;

VU la délibération n°2021-014 du 8 mars 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », n° 7 « Cloisons – Plâtrerie », n°10 « Faux-plafonds », n°15 « Electricité » ;

VU la délibération n°2021-044 du 31 mai 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°2 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°1 au lot n°12 « Revêtements de sols souples » ;

VU la délibération n°2021-083 du 4 octobre 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°2 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°1 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°11 « Peinture », modification de contrat n°2 au lot n°12 « Revêtements de sols souples », modification de contrat n°1 au lot n°14 « Plomberie », modification de contrat n°2 au lot n°15 « Electricité », modification de contrat n°1 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU la délibération n°2021-098 du 8 novembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre » ;

VU la délibération n°2021-107 du 13 décembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°4 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°1 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°2 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°3 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°3 au lot n°15 « Electricité » ;

VU la délibération n°2022-003 du 21 février 2022 portant modification de contrat n°4 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°5 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°6 « Métallerie-Serrurerie », modification de contrat n°4 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°2 au lot n°18 « Désamiantage » ;

VU la délibération n°2022-051 du 16 mai 2022 portant modification de contrat n°3 au lot n°3 « Couverture – Etanchéité », modification de contrat n°2 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°3 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°1 au lot n°16 « Ascenseurs », modification de contrat n°1 au lot n°17 « Equipements de cuisine », modification de contrat n°2 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU la délibération n°2022-070 du 4 juillet 2022 portant modification de contrat n°5 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°6 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°4 au lot n°3 « Couverture-Etanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°4 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°4 au lot n°10 « Faux-plafonds » ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 septembre 2022 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 21 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour le lot n°1 « Terrassement – VRD », il convient de supprimer la passerelle bois de l'entrée de l'école Marie Curie, de remplacer les jeux prévus au marché par des buts de foot et des paniers de basket dans la cour Marie Curie et de prévoir la création d'un muret de soutènement pour la rampe d'accès au réfectoire de l'école Paul Fort ;

CONSIDERANT que pour le lot n°2 « Gros-Oeuvre », il convient de procéder à des reprises de la façade extérieure de l'école Paul Fort Est avant ravalement et de se faire rembourser la dépense engagée par la Ville pour la prise en charge d'une prestation de débouchage des sanitaires de la base vie chantier ;

CONSIDERANT que pour le lot n°3 « Couverture – Etanchéité », en raison de l'augmentation exceptionnelle du prix de l'aluminium, une plus-value est nécessaire pour la réalisation des couvertines posées en tête des acrotères à l'école Marie Curie ;

CONSIDERANT que pour le lot n°5 « Menuiseries extérieures », il est nécessaire de prévoir la fourniture et pose d'habillage autour des châssis des caissons extensions pour compléter et assurer la connexion entre l'ossature et le châssis à l'école Paul Fort Est ;

CONSIDERANT que pour le lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », il convient de réaliser à l'école Marie Curie, un plafond fixe coupe-feu 1 heure en remplacement du faux-plafond suite au passage des réseaux au-dessus du local dépôt et remplacer le bardage au niveau des porches extérieurs par un faux-plafond sur ossature autoportante ;

CONSIDERANT que pour le lot n°8 « Menuiseries intérieures », il convient de remplacer l'ensemble bloc porte du bureau périscolaire, prestation non prévue au marché et prévoir un complément de mobilier manquant dans le dortoir numéro 3 ;

CONSIDERANT que pour le lot n°10 « Faux-plafonds », il convient de changer les couleurs du rail de faux-plafond à l'école Marie Curie suite à un incendie de l'usine de laquage et pour ne pas retarder le planning, et adapter les plafonds à l'existant notamment en raison de la demande du bureau de contrôle de rendre apparent une partie de la charpente dans la salle polyvalente de l'école Paul Fort Est ;

CONSIDERANT que pour le lot n°11 « Peinture », il est nécessaire d'apporter un complément de peinture sur le coffre réalisé par l'entreprise CAPPI dans la salle polyvalente de l'école Paul Fort ;

CONSIDERANT que pour le lot n°14 « Plomberie », il convient de mettre en place une station de relevage suite au constat de la faible pente du réseau eaux usées dans le vide-sanitaires de l'école Paul Fort – Phase 2 ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°6 au lot n°1 « Terrassement – VRD » entraîne une plus-value de 12 197 € HT – 14 636.40 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 456 213.21 € HT – 547 455.85 € TTC, soit une augmentation de 3.36% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°7 au lot n°2 « Gros-Oeuvre » entraîne une plus-value de 3 150 € HT – 3 780 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 824 845.18 € HT – 2 189 814.22 € TTC, soit une augmentation de 1.74% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°5 au lot n°3 « Couverture – Etanchéité » entraîne une plus-value de 8 172 € HT – 9 806.40 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 285 261.38 € HT – 342 313.66 € TTC, soit une augmentation de 6.15% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°1 au lot n°5 « Menuiseries extérieures » entraîne une plus-value de 3 296 € HT – 3 955.20 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 477 077 € HT – 572 492.40 € TTC, soit une augmentation de 0.70% par rapport au montant initial du marché ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°5 au lot n°7 « Cloisons – Plâtrerie » entraîne une plus-value de 10 424.58 € HT – 12 509.50 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 351 348.08 € HT – 421 617.70 € TTC, soit une augmentation de 7.67% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°3 au lot n°8 « Menuiseries intérieures » entraîne une plus-value de 5 557.20 € HT – 6 668.64 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 418 485.12 € HT – 502 182.14 € TTC, soit une diminution de 1.58% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°5 au lot n°10 « Faux-plafonds » entraîne une moins-value de 7 505.38 € HT – 9 006.46 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 248 155.70 € HT – 297 786.84 € TTC, soit une diminution de 5.31% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°2 au lot n°11 « Peinture » entraîne une plus-value de 2 787.50 € HT – 3 345 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 114 343.90 € HT – 137 212.68 € TTC, soit une diminution de 7.67% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°2 au lot n°14 « Plomberie » entraîne une plus-value de 5 741.50 € HT – 6 889.80 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 243 189.80 € HT – 291 827.76 € TTC, soit une augmentation de 1.82% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

Il convient de souligner que le montant total des travaux (incluant la location des bâtiments modulaires) passe ainsi de 6 836 531.72 € HT (montant initial) à 6 934 150.20 € HT, soit une augmentation globale de 1.43%, toutes modifications de contrats confondues.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 27 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Cédric EVANO) :

APPROUVE la modification de contrat n°6 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°1 « Terrassement – VRD » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°7 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°2 « Gros-Oeuvre » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°5 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°3 « Couverture – Etanchéité » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°1 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°5 « Menuiseries extérieures » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°5 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°7 « Cloisons Plâtrerie » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°3 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°8 « Menuiseries intérieures » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°5 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°10 « Faux-plafonds » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°2 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°11 « Peinture » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°2 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°14 « Plomberie » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société OUEST TERRASSEMENT – Grinville – 50500 SAINT-HILAIRE PETITVILLE la modification de contrat n°6 en plus-value d'un montant de 12 197 HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°1 « Terrassement – VRD ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ABSCIS BERTIN/SPIE BATIGNOLLES – 21 avenue de la Grande Plaine – BP 30102 – 14652 CARPIQUET Cedex la modification de contrat n°7 en plus-value d'un montant de 3 150 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°2 « Gros-Œuvre ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société BESSIN ETANCHEITE – Route de Saint-Lô – 14400 SAINT-LOUP HORS la modification de contrat n°5 en plus-value d'un montant de 8 172 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°3 « Couverture - Etanchéité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CTI BAT – ZA de la Croix Carrée – 248 rue Denis Papin – 50180 AGNEAUX la modification de contrat n°1 en plus-value d'un montant de 3 296 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n° 5 « Menuiseries extérieures ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ISOPLAF – 17 boulevard des Nations – 14540 BOURGUEBUS la modification de contrat n°5 en plus-value d'un montant de 10 424.58 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°7 « Cloisons - Plâtrerie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société LA FRATERNELLE – Chemin Wicart – CS 12 054 – 14102 LISIEUX Cedex la modification de contrat n°3 en plus-value d'un montant de 5 557.20 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°8 « Menuiseries intérieures ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association REVIVRE/Etablissement CAPPI – 11 chemin de Mondeville - 14460 COLOMBELLES la modification de contrat n°5 en moins-value d'un montant de 7 505.38 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°10 « Faux-plafonds ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société GILSON – 47 avenue de la Liberté – 14460 COLOMBELLES la modification de contrat n°2 en plus-value d'un montant de 2 787.50 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°11 « Peinture ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société OZENNE – 23 route de Caen – 14500 VIRE la modification de contrat n°2 en plus-value d'un montant de 5 741.50 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°14 « Plomberie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 septembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LECANDRE



Rendue exécutoire le : 30 septembre 2022

Affichée le : 30 septembre 2022

Acte à classer**2022-085**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-09-30T15-52-47.00 (MI240176940)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220930-2022-085-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords
- Modifications de contrats au marché de travaux n T 2019021 Lots n 1 Terrassement-VRD , n 2 Gros-Oeuvre , n 3 Couverture-Etanchéité n 5 Menuiseries extérieures n 7 Cloisons Plâtrerie, n 8 Menuiseries intérieures, n 10 Faux-plafonds, n 1 Peinture et n Plomberie

Date de décision : 30/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Acte : 085.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

10a.AVENANT 6 OUEST TERRASST.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10b.AVENANT 7 ABSCIS BERTIN.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10c.AVENANT 5 BESSIN Lot 3.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10d.AVENANT 2 CTI BAT.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10e.AVENANT 5 ISOPLAF.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10f.AVENANT 3 LA FRATERNELLE.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

10g.AVENANT 5 CAPPI Lot 10.PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[10h.AVENANT 2 GILSON](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
[LOT 11.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[10i.AVENANT 2 OZENNE](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif
[LOT 14.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/22 à 15:46

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 30/09/22 à 15:52

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 30/09/22 à 15:57